



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du JURA,

**Arrêté n° A 2019- 1092**

**Objet :** Liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2019

- VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424–1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424–1 et suivants) ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 39 et 44 ;
- VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 22 ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** la délibération C 2019-15 du Conseil d'administration du 19 mars 2019 décidant d'organiser un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-726 du 15 mai 2019 de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté n° A 2018-1393 du 20 décembre 2018 de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura portant composition de la Commission Administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers de catégorie C ;
- VU** l'arrêté n° A 2019-1050 du 22 août 2019 portant composition du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2019 ;
- VU** l'arrêté n° A 2019-1051 du 22 août 2019 portant liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2019 ;

Considérant que les dossiers d'inscriptions ont été reçus jusqu'au 17 juillet 2019 à minuit ;

Sur proposition du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTE**

L'article n° 1 de l'arrêté n° A 2019-1051 du 22 août 2019 susvisé relatif à la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2019 est annulé et remplacé par l'article suivant :

**ARTICLE 1 :** La liste des 38 candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 est arrêtée et se trouve annexée au présent arrêté :

- Candidats dont le dossier est complet – Annexe 1

**ARTICLE 2** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans ses locaux et publié sur son site Internet ;

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANÇON, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

16 SEP. 2019

Fait à Montmorot, le

Le Président,

Clement **PERNOT**



**CANDIDATS DONT LE DOSSIER EST COMPLET**

**ANNEXE 1**

<b>TITRE</b>	<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>DOSSIER N°</b>	<b>AFFECTATION</b>
Monsieur	AUBRY	Christophe	201-SGT-39-10038	SDIS 21
Monsieur	BARÇON	Jean-Claude	2019-SGT-39-10069	SDIS 25
Monsieur	BARRET	Julien	2019-SGT-39-10078	SDIS 67
Monsieur	BEL	Mickaël	2019-SGT-39-10023	SDIS 38
Monsieur	BELLET	Nicolas	2019-SGT-3910009	SDIS 54
Monsieur	BERQUIER	Clément	2019-SGT-39-10062	SDIS 58
Monsieur	BOURGAGROU	Eric	2019-SGT-39-10025	SDIS 974
Monsieur	BRENANS	Raphaël	2019-SGT-39-10066	SDIS 25
Monsieur	BRUN	Clément	2019-SGT-39-10063	SDIS 73
Monsieur	CALIFANO	Alain	2019-SGT-39-10002	SDIS 73
Madame	CHEDIN	Marine	2019-SGT-39-10016	SDIS 18
Madame	CRETIN	Laure	2019-SGT-39-10028	SDIS 39
Monsieur	DELACROIX	Alexandre	2019-SGT-39-10046	SDIS 39
Monsieur	DELARUE	Gauthier	2019-SGT-39-10076	SDIS 80
Monsieur	DEMARD	Damien	2019-SGT-39-10007	SDIS 54
Monsieur	FORTIN	Marc	2019-SGT-39-10049	SDIS 71
Monsieur	GALLAND	Ludovic	2019-SGT-39-10008	SDIS 84
Monsieur	GOVINDAMA	Aurélien	2019-SGT-39-10031	SDIS39
Monsieur	GRILLET	Bertrand	2019-SGT-39-10015	SDIS 25
Madame	GUILBERT	Marie	2019-SGT-39-10044	SDIS 39
Monsieur	JACQUET	Anthony	2019-SGT-29-10005	SDIS 71
Monsieur	JAMMET	Benoit	2019-SGT-39-10051	SDIS 18
Monsieur	JUGE	Jérémy	2019-SGT-39-10048	SDIS 71
Monsieur	LONCHAMPT	Anthony	2019-SGT-39-10047	SDIS 25
Monsieur	MANCEAU	Fabien	2019-SGT-39-10045	SDIS 84
Monsieur	PERRENOUD	Romain	2019-SGT-39-10006	SDIS 71
Monsieur	PIOUX	Etienne	2019-SGT-39-10061	SDIS 58
Monsieur	PIVEL	Alexis	2019-SGT-39-10018	SDIS 73
Monsieur	POLTURAT	Julien	2019-SGT-39-10004	SDIS 71
Monsieur	ROVELLI	Maxime	2019-SGT-39-10064	SDIS 73
Monsieur	SAAD	Yassine	2019-SGT-39-10033	SDIS 21
Monsieur	SAINTE SULPICE	Cédric	2019-SGT-39-10010	SDIS 38
Monsieur	SOSSONG	Armel	2019-SGT-39-10037	SDIS 39
Monsieur	STOECKLIN	Geoffrey	2019-SGT-39-10039	SDIS 71
Monsieur	SUCHIER	Rodolphe	2019-SGT-39-10055	SDIS 38
Monsieur	TIXIER	Julien	2019-SGT-39-10059	SDIS 58
Monsieur	TREFF	Damien	2019-SGT-39-10057	SDIS 25
Monsieur	WYPLATA	Rémi	2019-SGT-39-10043	SDIS 73